

Comité Départemental d'Aviron de l'Ain
AG Extraordinaire du Vendredi 21 Juin 2024
En distanciel sur Meet
PV de la séance

Présents : 4 clubs présents (ABHR Belley-Virignin, Aviron Bellegarde, CA Parcieux SV, RC Vallée Ain).

Représentés par procuration : 2 clubs (CN Trévoux, CN Divonne) ... le vote par procuration n'étant pas valide, leurs voix ne seront pas comptabilisées.

Absents : AC Nantua, NC Serrières, AS Plaine de l'Ain.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 19h40 par le Président.

1- Validation des pouvoirs.

Avec 10 voix sur 18, le quorum de voix est atteint. L'Assemblée peut délibérer...

2- Apport du Président (Claude CALCHERA) pour une bonne compréhension des différents articles concernés.

Nous décidons que :

- Les cotisations des clubs devront être versées avant le 31 mars au lieu du 28 février auparavant.
- Les calculs du nombre de représentants et du nombre de voix ne changent pas.
- Le nombre de membres reste à 18, pour les femmes nous revenons à 7 sièges.
- Le bureau sera toujours composé de 6 membres maximum.
- L'exercice comptable reste à l'année civile (1^{er} janvier-31 décembre) pour des raisons administratives.
- L'article 30 est un nouvel article sur la possible rémunération de 3 membres maxi du bureau directeur. Cette mesure ne s'appliquera pas à notre bureau directeur (à ce jour).

3- Vote des représentants des 4 clubs.

Pas d'abstention, pas de votre contre...

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des présents.

4- L'Assemblée Générale électorale.

Elle aura lieu le vendredi 13 septembre 2024 à 19h00 en présentiel, le lieu est à déterminer.

La séance est levée à 20h30 par le président.

La Secrétaire Générale
Brigitte ANDRIEU

Le Président
Claude CALCHERA

